

Lancé le 15 décembre 2016, le second appel à projet du programme Interreg Sudoe présente certaines différences avec le premier appel à projets de 2015. Toutes ces différences sont mises en exergue dans le tableau ci-dessous :

Conditions de l'appel à projets / dossier de candidature	Premier appel à projets (septembre 2015)	Second appel à projets (décembre 2016)
Axes prioritaires ouverts	Axes 1, 2, 3, 4, 5	Axes 1, 5
Éligibilité des dépenses	À partir du 1 ^{er} janvier 2014	À partir du 1 ^{er} janvier 2016
Partenariats	Au moins 2 bénéficiaires de 2 pays participants , dont au moins un État membre de l'Union européenne	Bénéficiaires d'au moins 3 États membres de l'Union européenne participant au programme
Mode de présentation de la candidature (pour les deux phases)	Dossier et annexes via eSudoe et en version papier	Tous les documents via eSudoe . La déclaration responsable et d'engagement du chef de file, également en version papier
Calendrier eSudoe première phase	Application eSudoe ouverte 7 semaines	Application eSudoe ouverte 3 semaines : du 13 au 31 mars 2017 !!!
Preuve de l'intérêt de tous les partenaires en première phase	Engagement du chef de file dans la déclaration responsable et d'engagement; vérification aléatoire de l'existence de la démonstration d'intérêt des partenaires	Engagement du chef de file dans la déclaration responsable et d'engagement, et déclaration d'intérêt à apporter par chaque bénéficiaire potentiel dans eSudoe
Sélection des projets (pondération des critères de sélection)		Plus grande importance attribuée au critère relatif à la contribution des réalisations et des résultats du projet aux objectifs du programme , et moindre importance aux critères relatifs au plan de travail, budget et gestion
Proposition de projet (1^{ère} phase)	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de résumé - Seul le titre des groupes de tâches à indiquer 	<ul style="list-style-type: none"> - Résumé du projet à rédiger - Le titre des groupes de tâches est remplacé par un descriptif des tâches ainsi que des réalisations et livrables de chaque groupe de tâches
Formulaire de candidature (2^{nde} phase)	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisations indiquées par groupe de tâches, pas de précision sur la réalisation principale du projet - Pérennité et transférabilité des réalisations indiquées par groupe de tâches 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation(s) principale(s) du projet à préciser parmi les réalisations indiquées par groupe de tâches - Pérennité et transférabilité des réalisations principales à indiquer une seule fois pour l'ensemble des groupes de tâches
Justification de la contrepartie nationale	Certificat de contrepartie nationale à présenter en seconde phase , appuyé dans certains cas par un accord de session plénière à présenter avant le comité de programmation	Document d'engagement budgétaire à présenter en seconde phase , avec la possibilité de certifier l'existence de crédits disponibles suffisants au plus tard avant la signature de l'accord d'octroi d'aide FEDER